

Communiqué de presse du Conseil des rectrices et recteurs du 18 décembre 2023

Motion interuniversitaire relative à la situation au Proche-Orient

Le Conseil des rectrices et recteurs francophones (CRef) est profondément inquiet de l'intensification des violences au Proche-Orient ainsi que des mouvements communautaristes qui en découlent sur les campus universitaires.

Notre responsabilité collective sur nos campus

La violence de la guerre ne peut sous aucune condition mener à la violence sur nos campus. Chaque membre de la communauté universitaire a le droit à la dignité et à la sécurité. Aucun membre de la communauté universitaire ne peut être assimilé aux déclarations ou actions d'Israël ou du Hamas à cause de ses origines. Nous continuerons à agir pour refuser toute manifestation d'antisémitisme, d'islamophobie ou de toute forme de racisme en notre sein.

Liberté académique

Nos universités doivent être un espace de dialogue, de tolérance et de solidarité entre les peuples et les cultures. Les universités ont un rôle fondamental et spécifique à jouer en offrant un lieu de débat où la complexité d'enjeux sociétaux peut être abordée de manière réfléchie, dans le respect des droits fondamentaux et dans un esprit constructif et d'ouverture à la diversité des points de vue où les jugements de valeurs et les appréciations individuelles ne suppléent pas les arguments académiques. Les rectrices et recteurs du CRef sont en plein soutien de la liberté d'expression des membres de leur communauté universitaire et de leurs initiatives qui s'inscrivent dans cette démarche.

Le droit d'exercer son rôle d'éclairage scientifique et académique constitue le fondement de la liberté académique. Le CRef appelle à mettre fin à toute forme de répression ou d'intimidation d'académiques israélien·nes ou palestinien·es qui exercent leur liberté académique.

Recherche d'une solution juste et durable

Le CRef appelle le gouvernement belge à continuer à exercer toutes ses compétences diplomatiques en vue d'un cessez-le-feu immédiat, de la libération de toutes les personnes retenues en otage ou illégalement détenues, de l'accès sans entrave à l'aide humanitaire, du respect intégral du droit international et des droits humains et de la mise en place d'enquêtes rapides, transparentes et indépendantes sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité présumés avoir été perpétrés en Israël et dans le territoire palestinien.

Le CRef s'engage à suspendre les collaborations institutionnelles avec les organisations, quelle que soit leur origine, qui soutiennent de manière répétée ou sont directement impliquées dans les violations du droit international et des droits humains.